



Communiqué de presse

Luxembourg, le 31 janvier 2022

Les politiques de l'UE relatives à la taxation de l'énergie ne cadrent pas avec ses objectifs climatiques

La taxation de l'énergie peut appuyer les efforts de lutte contre le changement climatique, mais les niveaux d'imposition actuels ne tiennent pas compte du degré de pollution des différentes sources d'énergie. Dans un document d'analyse publié aujourd'hui, la Cour des comptes européenne examine dans quelle mesure les taxes sur l'énergie, la tarification du carbone et les subventions à l'énergie contribuent à la réalisation des objectifs climatiques de l'UE. Si les subventions aux énergies renouvelables ont presque quadruplé entre 2008 et 2019, celles en faveur des combustibles fossiles sont restées relativement stables ces dix dernières années malgré l'engagement de la Commission européenne et de certains États membres de les supprimer progressivement. Les auditeurs pointent les défis auxquels sont confrontés les décideurs politiques: garantir une taxation de l'énergie cohérente dans tous les secteurs et pour les transporteurs d'énergie, réduire les subventions aux combustibles fossiles, ainsi que concilier objectifs climatiques et besoins sociaux.

«La taxation de l'énergie, la tarification du carbone et les subventions à l'énergie sont autant d'outils importants pour atteindre les objectifs climatiques. Selon nous, le principal enjeu sera de renforcer les liens entre mesures réglementaires et mesures financières et de les combiner judicieusement», a déclaré M. Viorel Ștefan, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du document d'analyse. «Avec ce document d'analyse, nous entendons contribuer aux discussions sur les prix de l'énergie et sur le changement climatique, et notamment au débat qui se profile sur la proposition de révision de la directive sur la taxation de l'énergie».

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, une stratégie qui vise à rendre l'UE neutre sur le plan climatique d'ici à 2050, la Commission prévoit d'aligner la taxation de l'énergie sur les objectifs climatiques. L'Union européenne est confrontée à plusieurs défis pour réviser la législation sur la taxation de l'énergie, un processus qui nécessitera également l'unanimité au sein du Conseil.

L'un de ces défis consiste à assurer une cohérence dans l'ensemble de l'UE ainsi qu'au niveau des secteurs et des transporteurs d'énergie qui bénéficiaient auparavant d'un traitement de faveur. Dans le cadre de l'actuelle directive sur la taxation de l'énergie, des sources d'énergie plus polluantes risquent de bénéficier d'avantages fiscaux par rapport à des sources d'énergie plus économes en carbone: à titre d'exemple, le charbon est moins taxé que le gaz naturel et certains combustibles fossiles sont considérablement moins imposés que l'électricité. En outre, alors qu'une majorité d'États membres imposent des taxes élevées sur les carburants, certains maintiennent ces taxes à un niveau proche des minima établis par la directive, risquant ainsi de créer des distorsions sur le marché intérieur. Le faible niveau des prix du carbone et des taxes sur l'énergie pour les

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'analyse de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

combustibles fossiles augmente de facto les coûts relatifs des technologies plus vertes et retarde la transition énergétique.

Les auditeurs relèvent que certaines subventions à l'énergie peuvent être utilisées pour passer à une économie à moindre intensité de carbone, mais que celles aux combustibles fossiles nuisent à la transition vers l'efficacité énergétique. Ensemble, les subventions aux combustibles fossiles accordées par les États membres représentent plus de 55 milliards d'euros par an et quinze États membres financent davantage de subventions pour les combustibles fossiles que pour les énergies renouvelables. L'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles d'ici à 2025, un engagement pris par l'UE et ses États membres, s'annonce délicate sur les plans économique et social. En effet, si certains groupes ou secteurs s'estiment victimes d'une inégalité de traitement, ils risquent de s'opposer à la transition vers une économie plus verte. Les répercussions de la taxation de l'énergie sur les ménages peuvent aussi se révéler importantes et entraîner un rejet de ces taxes. Le budget consacré par les ménages à l'énergie (y compris le chauffage et le transport) varie considérablement et peut parfois représenter plus de 20 % du revenu disponible, comme c'est le cas pour les ménages les plus pauvres en Tchéquie et en Slovaquie. Pour atténuer le risque de rejet des réformes fiscales, les auditeurs renvoient à des recommandations déjà formulées par plusieurs organisations internationales, par exemple la réduction d'autres taxes et la mise en place de mesures de redistribution, avec un renforcement de la transparence et une amélioration de la communication sur le bien-fondé des réformes.

Dans le cadre de son paquet législatif «Ajustement à l'objectif 55», un ensemble de propositions qui doit conduire l'UE à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030, la Commission a publié en juillet 2021 une proposition de révision de la directive sur la taxation de l'énergie. Elle laisse toujours aux États membres la possibilité de réduire les taux de taxation de l'énergie pour certains secteurs, pour des raisons liées à l'environnement, à l'efficacité énergétique et à la précarité énergétique. Le paquet propose également d'étendre le système d'échange de quotas d'émission au transport maritime et d'instaurer un système d'échange de quotas d'émission distinct pour le transport routier et le bâtiment. Dans le cadre du système actuel, les quotas d'émission alloués à titre gratuit permettent à certains acteurs du marché de ne pas payer une partie de leurs émissions de CO₂. L'élimination graduelle des quotas alloués à titre gratuit et associés à un risque de fuite de carbone (à savoir une augmentation des émissions de gaz à effet de serre due au transfert de la production vers un pays imposant des contraintes moins rigoureuses relatives à ces émissions) est accompagnée d'une proposition visant à instaurer progressivement le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Il s'agit d'un nouveau mécanisme dont l'objectif est de fixer un prix pour les émissions de carbone dues aux importations de certaines marchandises. Les auditeurs relèvent aussi que les décideurs politiques devront tenir compte à la fois des objectifs climatiques et des répercussions sociales lors de leurs discussions sur ces propositions.

Informations générales

Le présent document n'est pas un rapport d'audit, mais un document d'analyse qui s'appuie sur les travaux précédents de la Cour dans les domaines de l'énergie, du changement climatique et de la fiscalité, ainsi que sur des informations publiques et sur des informations collectées spécialement à cet effet.

Notre document d'analyse couvre la période 2008-(juillet) 2021. Les auditeurs ont pris en considération des données supplémentaires disponibles après juillet 2021 pour le prix des permis d'émission de l'UE (jusqu'au 30 novembre 2021) et pour les subventions à l'énergie (données publiées en octobre 2021).

Le document d'analyse de la Cour des comptes européenne intitulé «*Taxation de l'énergie, tarification du carbone et subventions à l'énergie*» est disponible sur le [site internet de la Cour](#).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502